

Comité romand « pour des rentes de
2^e pilier sûres et équitables »
CP 3085, 1211 Genève 3

Chaque année, un trou de
600 millions
dans notre épargne-retraite.

Réagissons!

le 7 mars, pour un
2^e pilier solide OUI



Communiqué de presse , 27.1.2010

Taux de conversion : excès démagogiques et revirement des partenaires sociaux dénoncés

Une adaptation modérée des rentes futures le 7 mars prochain consolidera le 2^e pilier, dans l'intérêt de toutes les générations. Ainsi, les personnes actives n'auront plus à financer les 600 millions de francs annuels de déficits qui résultent déjà aujourd'hui d'une prise en compte insuffisante de l'espérance de vie et des rendements financiers. C'est ce qu'a expliqué mercredi le Comité romand « pour des rentes de 2^e pilier sûres et équitables ». A cette occasion, le comité a également dénoncé les excès démagogiques des opposants.

Le taux de conversion actuel est trop élevé, a expliqué le conseiller national Guy Parmelin (UDC-VD). Les personnes qui partent à la retraite se voient promettre une somme de rentes plus élevée que ce que leur propre capital peut financer. Cette situation provoque chaque année 600 millions de francs de pertes dans les caisses de pension. Ces pertes sont mises à charge des générations actives, qui se voient privée d'une partie des intérêts qui devraient faire augmenter leur propre épargne-retraite. « Si rien n'est fait, la situation s'aggravera et les actifs seront même appelés à payer des cotisations supplémentaires, sans que leur propre capital n'augmente pour autant. Cette situation est inéquitable et doit être corrigée d'urgence », a souligné le parlementaire. En adaptant les rentes à l'espérance de vie et à la nouvelle situation des marchés financiers, le souverain consolidera le 2^e pilier, dans l'intérêt de toutes les générations.

Le président de la Commission fédérale pour la prévoyance professionnelle, Claude Frey, a rappelé l'accord intervenu en 2004 au sein de la commission chargée d'examiner le taux de conversion. Le taux de 6,4% avait été retenu avec l'accord des partenaires sociaux (syndicats). Rien ne justifie le revirement actuel. Claude Frey a noté aussi que le Parlement avait décidé d'appliquer le nouveau taux bien plus progressivement que ce que la Commission et le Conseil fédéral proposaient. Il s'est aussi insurgé contre les courriers distribués notamment par le Parti socialiste faisant croire aux retraités que leurs rentes seraient réduites. Les rentes de 2^e pilier sont garanties à vie, a-t-il rappelé.

« La campagne des opposants bat tous les records de démagogie », a constaté pour sa part Christophe Darbellay, président du PDC Suisse. Le conseiller national a estimé que le contrat entre les générations était en danger. Un rejet de l'adaptation du taux de conversion en 2004 reviendrait à commettre un hold-up aux dépens des actifs et des jeunes. Christophe Darbellay a également dénoncé les contradictions de la gauche, qui dénonce les « jongleurs de la finance » tout en obligeant, par le maintien d'un taux de conversion trop élevé, les caisses de pension à prendre plus de risques sur les marchés pour réaliser du rendement.

Le 27 janvier 2009

Pour toutes questions : Cristina Gaggini, 022 786 66 81

OUI le 7 mars, pour un
2^e pilier solide

www.rentes-equitables.ch